



Lotissement
 "Les Vergers"

PLAN DE BORNAGE
 LOT N° 9

Superficie : 300 m²
 Section AH n°421

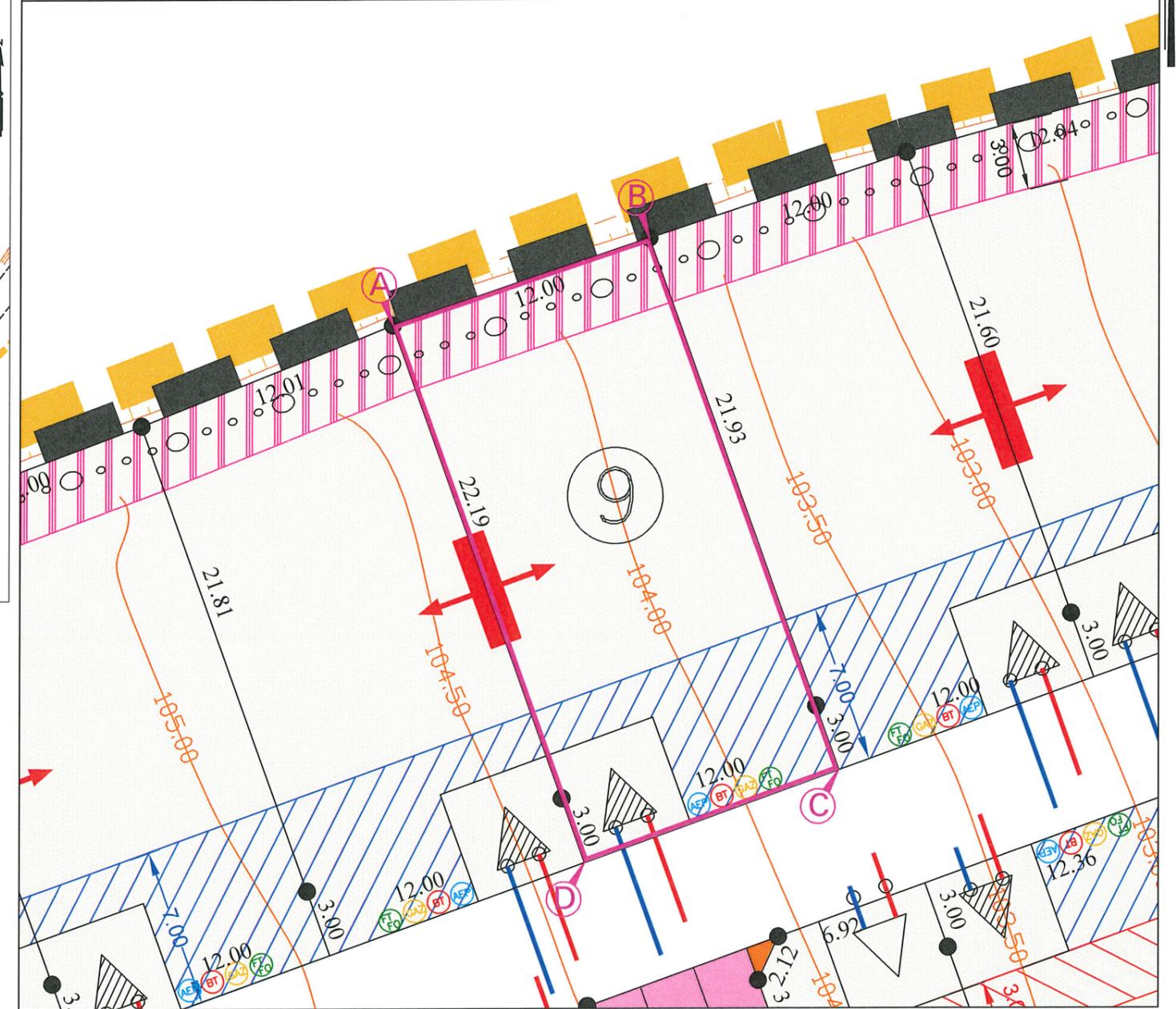


Plan général du lotissement - sans échelle

LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER :

- Périmètre du lotissement
- Surfaces cessibles
- Chaussée
- Places de stationnement dans les espaces communs
- Trottoirs
- Bande minéralisée pour recevoir l'emplacement d'un candélabre
- Espaces verts
- Traitement de surface différencié
- Cheminements piétons minéralisés
- Cheminements piétons existants
- Espace vert boisé existant à préserver en limite Ouest de l'opération
- Sens de circulation des véhicules
- Ligne d'accroche en tout ou partie d'une façade de la construction principale (la flèche indique le lot concerné)
- Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 5,00m minimum/6,00m maximum x 5,00m de profondeur minimum (sauf lot 4, 5 et 13 - dimensions libres)
- Emplacement préconisé de l'aire de stationnement non close sur rue en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 5,00 m minimum / 6,00 m maximum x 5,00 m de profondeur minimum.
- Accès automobile interdit
- Arbres projetés (position et nombre donnés à titre indicatif)
- Arbres existants (position, emprise et nombre donnés à titre indicatif)
- Arbres existants sur les lots à préserver
- Haie existante à conserver (emprise approximative)
- Zone non aedificandi d'une largeur de 3,00m (hors travaux de clôture) destinée à protéger la haie bocagère existante
- Haie champêtre plantée en domaine privé par le lotisseur sur une bêche/paille biodégradable d'une largeur de 1,50m à compter de la limite du lot concerné. La pose d'un grillage s'il est envisagé sera à la charge de l'acquéreur. Ce grillage devra alors être implanté en arrière de la haie pour être à terme non visible depuis les espaces communs
- Zone non aedificandi de la construction principale
- Bande d'accroche de 50% minimum du linéaire de la façade principale de la construction principale

RATTACHEMENT - LAMBERT 93 - CC48		
MAT	X	Y
A	1419350.24	7209805.56
B	1419361.61	7209809.38
C	1419370.06	7209785.92
D	1419358.77	7209781.85



LEGENDE BORNAGE :

● Borne OGE

LEGENDE TOPOGRAPHIQUE

— 107.00 — Courbe de niveau Avant travaux VRD

ECHELLE 1/250 - (Impression en A3)

Position des branchements issue des plans projet (Position approximative donnée à titre indicatif)

- Coffrets gaz
- Coffrets électriques
- Regard téléphonique et fibre optique
- Citerneau d'eau potable
- Boîte de Branchement Eaux Usées
- Boîte de Branchement Eaux pluviales

Avertissement:

Avant toute utilisation des points implantés et repérés sur le présent document l'utilisateur est tenu de vérifier que ceux-ci n'ont pas été déplacés depuis leur mise en place. La valeur juridique de ce document n'est acquise que s'il a été joint en l'état à un acte authentique ou une décision de justice.

Nota:

Les bornes représentées sur le présent plan pourront être, le cas échéant, remplacées lors du bornage définitif par une autre matérialisation au sol (exemple : clou métallique, marque de peinture) selon les travaux qui auront été réalisés à proximité du lot.